

Formation :
'Le régime fiscal des associations et le mécénat'

Programme de la formation :

Le régime fiscal des associations et le mécénat.

Quelles conditions doit respecter une association pour avoir une "gestion désintéressée"? Dans quels cas les activités associatives peuvent être considérées (fiscalement) comme "lucratives"? Quelles sont les associations qui entretiennent des "relations privilégiées avec des entreprises membres"? Dans quelles situations une association peut être considérée comme fonctionnant "au profit d'un cercle restreint de personnes"? Quelle sont les activités associatives qui sont éligibles au régime du mécénat? Quels types de "dons" peuvent être pris en compte pour les réductions d'impôt? Existe-t-il une procédure permettant aux associations de s'assurer qu'elles délivrent à bon droit des "reçus de dons" à leurs donateurs? Comment déclarer, chaque année, le montant des dons et le nombre des "reçus fiscaux" délivrés? (nouveau 2022)

Intervenant : M. Didier BOUSSARD – Correspondant départemental 'associations' du Pôle gestion fiscale du Centre des Finances Publiques de la Sarthe.

Date : jeudi 6 octobre 2022 de 18h à 21h

Lieu : Salle Philippe Goude – Le Mans - Place des Comtes du Maine – descendre escalier derrière arrêt tram – 1^{ère} salle à gauche

Nom et prénom du participant :	
Age :	
Situation :	
Association : Fonction dans l'association :	
association adhérente à FBS :	OUI : NON :
Adresse postale :	
Adresse Mail :	
Tel. portable :	
Montant total :	0 € pour les associations adhérentes à FBS 10 € pour les autres associations

Merci de nous préciser vos attentes quant à cette formation (questions précises, sujets que vous souhaitez voir abordés,...) :

.....

Bulletin à retourner à France Bénévolat Sarthe

5 rue des Jacobins 72000 LE MANS - Tél 02.43.87.50.02 - francebenevolatsarthe.accueil@lemans.fr